Archives parlementaires

Adresse du conseil général de la commune de Damloup (Meuse) qui fait part du brûlement des titres féodaux, en annexe de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Damloup (Meuse) qui fait part du brûlement des titres féodaux, en annexe de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 152-153;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35748_t2_0152_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

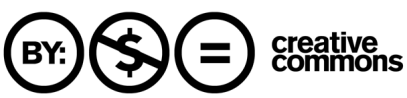

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

46

Les communes de Pontoise, St Leu, Harfleur, Montauban et une foule d'autres applaudissent à l'énergie de la Convention et au châtiment de Toulon; elles invitent l'assemblée à rester à son poste, et déposent plusieurs dons patriotiques, consistans en argent et en chemises (1).

[*Montauban, 14 niv. II*] (2).

« Représentans,

Lorsque les satellites de Pitt et de Cobourg eurent livré l'infâme ville de Toulon, deux cris durent se faire entendre dans le fond de vos cœurs. Un d'indignation envers la conduite des perfides Toulonnais et l'autre de douleur sur la nouvelle de la triste mais glorieuse mort du vertueux Beauvais. Les esclaves de Pitt ont lâchement évacué Toulon et respire Beauvais. Nous nous réjouissons avec vous, avec la République entière de ce que cet heureux événement, rend un frère aux sénateurs français et un père aux sans-culottes. S. et F. »

Les membres composant la Société montagnarde : BONHOMME *(vice-présid.)*, GALLIAN *(secrét.)*, DEICHE *(secrét.)*, SEGUELA neveu *(secrét.)*.

Insertion au bulletin (3).

47

[*Le sans-culottes Brutus Hugo à la Conv. Camp de l'Herbaudière, 20 frim. II*] (4)

« Ne serait-ce pas faire tort à la postérité, Citoyens Représentants que de lui laisser ignorer des actions qui sont l'exemple des vertus ? Ne serait-il pas honteux pour une grande nation de n'avoir témoigné aucune reconnoissance au héros brûlant d'amour pour la liberté qui s'est entièrement sacrifié à sa défense ? Sans doute ! Et le peuple français n'aura pas ce reproche à se faire; il prouvera par le nombre connu de ses guerriers, combien il aurait désiré connaître tous ceux qui ont été moissonnés par le fer assassin de la tyrannie.

Le jeune Delanoë, chef d'escadron du 7e régt de hussards, dans la malheureuse affaire de Laval (du 8 frimaire) contre les rebelles encourageait par son exemple ses braves camarades à soutenir par une retraite honorable, l'artillerie et les équipages, que la terreur avait fait abandonner aux soldats de la République : une balle vint lui fracasser l'épaule gauche. Sans donner aucun signe de douleur, voyant les brigands se disperser dans leur attaque, il les chargea avec ses hussards. Tandis qu'il se retirait après sa charge glorieuse, un biscaïen vint le frapper à l'épaule droite. Dangereusement blessé, les hussards l'engageoient à se retirer du combat. Non, leur répondit-il, ce n'est rien, l'affaire va mal, je ne vous abandonne pas que je vous aie mis en sûreté. C'est en prononçant ces derniers mots que son cheval fut tué sous lui, il en reprit un nouveau et se disposait encore à recharger l'ennemi, lorsque le malheur qui le poursuivait, lui fit perdre la vie par un boulet de huit qui l'emporta.

Cette perte a été bien sensible aux hussards et son héroïsme a été bien frappant; il n'existait pas dans la République un plus ardent républicain, ni un volontaire plus brave et si tous suivoient son exemple, nous verrions bientôt les tyrans de l'Univers enchaînés servir de trophées aux pieds de la République. »

Brutus HUGO.

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité d'instruction publique (2).

48

[*Le comité révolr[e] de Condrieu au C. de S.P.; 12 niv. II*] (3)

« S'il y a deux jours que nous vous avons fait part de nos craintes sur le danger que nous pressentions de laisser les prêtres dire des messes et fanatiser dans les petites communes environnantes, il nous est agréable de vous dire aujourd'hui que dans la presque totalité des districts de Vienne, d'Armeville et dans une grande partie du département de l'Ardèche les fanatiseurs ont été chassés. Cette victoire n'est pas dénuée d'importance. C'est les sans-culottes (et ne les oubliez pas) et le même génie de la liberté qui nous a délivrés des ennemis de Toulon qui nous délivrent enfin des traîtres empiriques, vendeurs de mensonges. Autant de victoires, autant de fêtes. S. et F. »

ESSOY *(présid.)*, [et 9 autres signatures.]

Insertion au bulletin (4).

49

[*Le Conseil gl de la comm. de Damloup, à la Conv.; 11 frim. II*] (5)

« Citoyen Président,

La commune de Damloup, département de la Meuse, district de Verdun, canton de Chatillon sous les côtes, vous informe que s'étant fait remetre par le ci-devant greffier du ci-devant chapitre de l'église cathédrale de Verdun, tous les titres onéreux concernant la féodalité, lesquels ont été brûlés sur la place de la Révolution aux cris mille fois répétés : Vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationale et la dite commune invite la Conven-

(1) *J. Sablier*, n° 1067. Mention dans *Ann. patr.*, n° 374, p. 1681; *C. Eg.*, n° 510, p. 74.
(2) C 289, pl. 892, p. 22.
(3) Indication marginale avec la date du 20 niv.
(4) F[17] 1008[D], pl. 1, p. 1625. Mention ou extraits dans *Ann. patr.*, p. 1685; *J. Perlet*, p. 329; *J. Sablier*, n° 1067; *M.U.*, XXXV, 335; *J. Fr.*, n° 473; *Abrév. univ.*, p. 1504.

(1) *B[in]*, 20 niv.
(2) Renvoi daté du 20 niv.
(3) C 288, pl. 886, p. 14.
(4) Note marginale avec la date du 20 niv.
(5) C 288, pl. 886, p. 15.

Persée creative commons

tion nationale à rester fidèle à son poste jusqu'à ce que la dernière race des tyrans soit parfaitement anéantie. »

M. TOUSSAINT *(présid.)*, TOUSSAINT fils *(secrét.)* [et 7 autres signatures] (1).

Insertion au bulletin (2).

50

[*Les administr. du distr. de Châtillon-sur-Seine au présid[t] de la Conv.; 17 niv. II*] (3)

« Dans notre district, on ne craint pas les revenants. Chaque citoyen veut avoir sa portion des biens d'émigrés. Une pièce de terre divisée en six lots estimée 6000 l. vient d'être vendue 19.350 l. Vive la République ! Ça va, ça ira. »

RENARD *(présid.)*, [et 6 autres signatures].

Insertion au bulletin (4).

51

L'agent national du district de Rozoy-en-Brie (5), département de Seine-et-Marne, écrit que le 14 nivose, huit lots de biens d'émigrés, estimés 51,511 livres, ont été adjugés à 100 mille 720 livres, ce qui fait 48,193 livres excédant l'estimation. *(Applaudissemens)* (6).

Insertion au bulletin.

52

[*Le c[en] Lyonnet au présid[t] de la Conv.; s.l.n.d.*] (7)

« Citoyen Président,

Le citoyen Pierre Lyonnet, de Vieu, district de Belley, dép[t] de l'Ain vient de faire imprimer *quelques vers, fruits de son patriotisme*, qu'il a intitulés : *Epitre à ma patrie*. Comme il sait que tout ce qui veut servir d'aliment au patriotisme des républicains intéresse la Convention, il prend la liberté de lui en faire hommage, et de lui en présenter quelques exemplaires. S. F. »

P[e] LYONNET.

Renvoi au comité d'instruction publique (8).

53

a

Les citoyens Joseph Jugot, et Pierre-Joseph Butaraud, notaires à Nantua, Joseph-Bernard Delilia, notaire à Montréal, Jean-François Marie Ravinet, notaire à Chatillon, et Jean-Isidore Caire, huissier en la même commune, tous du district de Nantua, département de l'Ain, font don à la Nation des titres de leurs offices respectifs (1).

b

Les citoyens Pierre Longpoul, tailleur d'habits, et Desjardins, marchand frippier à Compiègne, font aussi don à la Nation du prix de leurs maîtrises.

Mention honorable. Renvoi au directeur général de la liquidation, afin que ces offices et maîtrises ne soient pas liquidés (2).

54

[*La Sté popul. de Marmande à la Conv.; 26 frim. II*] (3)

« Législateurs sans culottes,

La Société populaire et régénérée voulant consacrer cette vérité : qu'un gouvernement républicain ne peut avoir d'autre base que la vertu et l'imprimer profondément dans l'âme de ses concitoyens, a cru devoir vous faire connoître la scène intéressante dont le temple de l'Egalité fut hier le théâtre.

Confucius, Zoroastre, Socrate, Locke, Penn, J.J. Rousseau eussent fait trêve un instant à leurs sublimes travaux pour écouter un trait de bienfaisance et d'humanité Vous qui avez fait et ferez plus qu'eux, l'écouterez sans doute.

Un membre annonce que 3 orphelins nouveaux nés, délaissés par leurs barbares parents, qui rougissent peut-être du titre doux et attendrissant de père et de mère, ont été apportés à l'hospice, presque nus et qui seroient peut-être perdus pour la patrie, sans les soins et les secours les plus prompts. Un mouvement spontané annonce le sentiment dont l'assemblée est émue. Une souscription est aussitôt ouverte et remplie pour subvenir aux premiers besoins. La société arrête qu'elle prend ces enfants sous sa tutelle et qu'ils porteront les noms chers et précieux des Martyrs de la liberté française. Mais ce bonheur est envié : et par qui ? Non, par des riches, non par des égoïstes, non par ceux qui ont tant de torts à faire oublier, mais par des sans-culottes. Le C[en] Sourisseau, boulanger de profession, sans fortune et bien au dessous de l'aisance, déclare qu'il se charge de *donner du fruit de son travail à un de ces enfants*, six livres par mois, jusqu'à l'âge de deux ans, et offre alors de s'en charger entièrement.

Un ancien militaire, un des doyens d'âge et de service des armées de la République, décoré d'un triple médaillon (le citoyen Clerc, dit la Bombe) se charge de l'entretien et nourriture du second enfant, pendant trois mois.

Le c[en] Salles, patriote distingué, et membre du Comité de Surveillance prend le troisième pour le même temps.

Des applaudissements multipliés annoncent la joie et le plaisir de l'assemblée et font sentir combien est doux, l'empire de la vertu et de la bienfaisance. Oui, Législateurs, nous en sommes bien convaincus : la vertu, la morale, la raison, l'humanité, le courage, la liberté, l'amour de

(1) *B[in]*, 20 niv. (2[e] suppl[t]).
(2) Indication marginale avec la date du 20 niv.
(3) C 288, pl. 886, p. 13. Reproduit dans *J. Fr.*, n° 473. Mention dans *M.U.*, XXXV, 333; *C. Eg.*, n° 510, p. 74.
(4) En marge « le 20 niv. ».
(5) Et non Rosay.
(6) *M.U.*, XXXV, 333; *J. Sablier*, n° 1067; *C. Eg.*, n° 510, p. 74; *J. Fr.*, n° 473 .
(7) F[17] 1008[D], pl. 1, p. 1629. *L'Epitre n'est pas* jointe.
(8) Renvoi daté du 20 niv.

(1) *B[in]*, 20 niv. (suppl[t]).
(2) *B[in]*, 20 niv. (2[e] suppl[t]).
(3) F[17] 1008[D], pl. 1, p. 1622.